

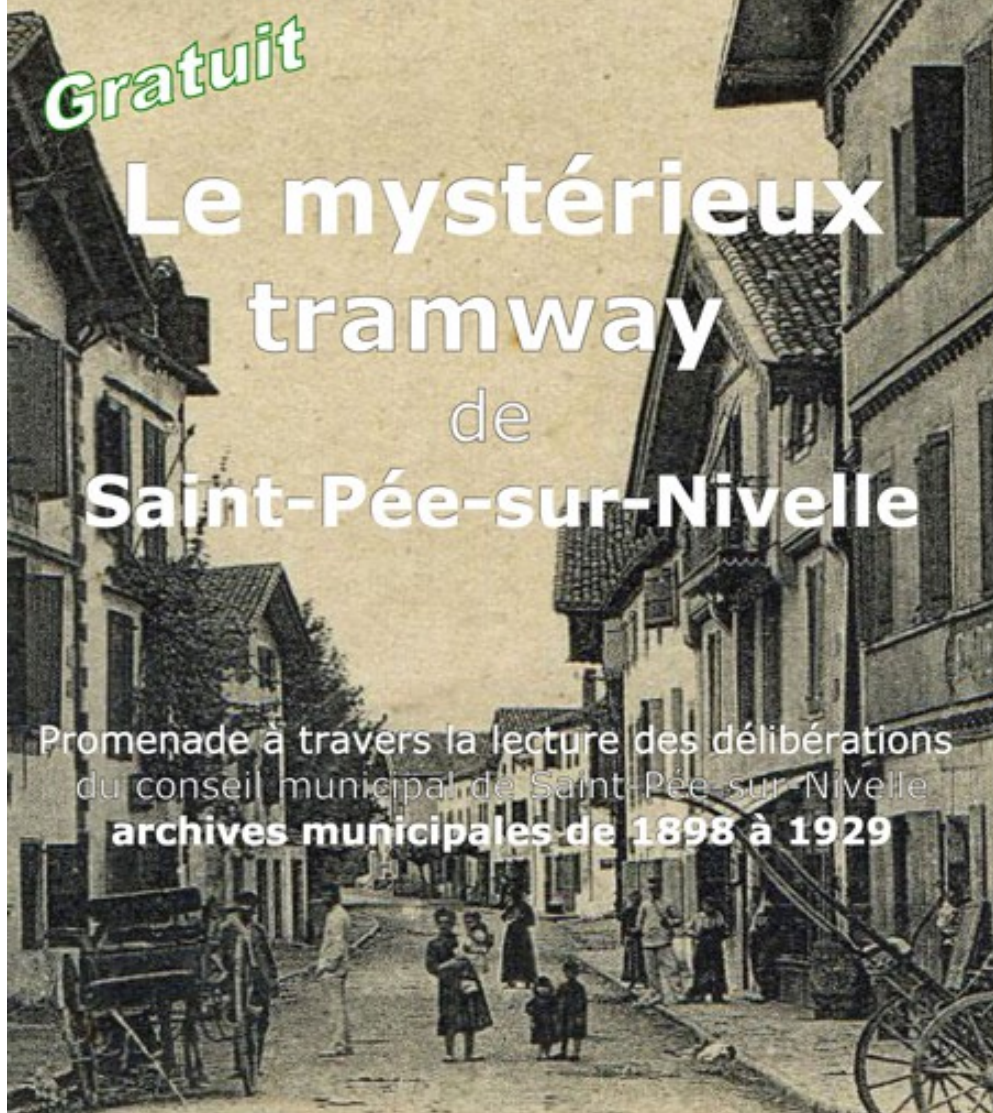
Buruxkak N°2



Gratuit

Le mystérieux tramway de Saint-Pée-sur-Nivelle

Promenade à travers la lecture des délibérations
du conseil municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle
archives municipales de 1898 à 1929





Tracé du tramway entre St Ignace et Sare

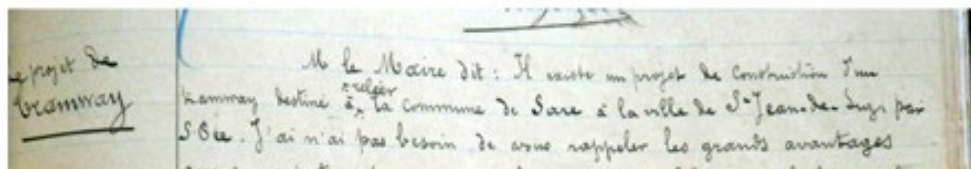
C'est par le plus grand des hasards, en consultant les archives de notre commune pour y suivre le déroulement de la grande guerre, que nous sommes tombés sur ce passionnant dossier :

***un grand projet, dûment réfléchi et financé,
qui n'a finalement jamais
vu le jour à Saint Pée.***

Le feuilleton du tramway de Saint Pée sur Nivelles a commencé, le **13 mars 1898**.

Ce jour là, Pascal Lahetjuzan, maire, entre dans la salle du conseil municipal où ses conseillers sont déjà installés. Il brandit une lettre officielle qui semble l'avoir mis dans un état de grande exaltation. Il dit :

« Il existe un projet de construction d'un tramway destiné à relier la commune de Sare à la ville de Saint Jean de Luz par Saint Pée sur Nivelles. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les grands avantages que son exécution procurera à la commune de Saint Pée et à ses habitants... Par suite de l'état des chemins que la rareté de la bonne pierre empêche d'entretenir comme il conviendrait.... Que, néanmoins, Saint Jean de Luz est un des principaux débouchés de nos produits, essentiellement agricoles et forestiers.... Que Saint Pée possède une forêt de 3000 hectares dont le rendement croit de jour en jour et qui, par le fait de la création du tramway dont il s'agit, acquerra une plus-value considérable.... Que le marché de Saint Pée, généralement bien fourni en bétail, fruiterie, volaille etc sera mieux fréquenté encore lorsque les intéressés cesseront d'être rebutés par les mauvais chemins et la distance..... Qu'en un mot, un tramway ne peut créer qu'un mouvement d'échanges et de circulation salubre et favorable à tous.... »



Délibération du Conseil Municipale

« Le conseil municipal de ce jour, **13 mars 1898**, délibère à l'unanimité et émet le vœu que le projet dont il s'agit reçoive sa réalisation » et les membres suivants ont signé :



Signature des élus sur le registre des délibérations

La ligne de tramway devait relier Saint Jean de Luz à Peyrehorade. Elle prendrait le nom (VFIL) voie ferrée d'intérêt local. C'est à l'initiative du conseil général qui décida à l'époque de créer une ligne de tramway desservant les communes les plus importantes entre St Jean de Luz et Peyrehorade. (Saint Pée sur Nivelle, Espelette, Cambo les bains etc...). Quant à la ville de Sare, elle devait être desservie par une ligne transverse qui devait rejoindre plus tard la ligne San Sébastien - Pampelune par Vera de Bidassoa.

Deux tracés de cette future ligne avaient été étudiés dès le départ du projet pour rejoindre Saint Pée sur Nivelle.

L'un d'entre eux devait passer par la rive droite de la Nivelle jusqu'à Ascain et rejoindre Sare par le col de Saint Ignace avec percement d'un tunnel de 120 m de longueur et enfin passer à Cherchebruit, Amotz jusqu'au quartier Olha.

L'autre qui sera alors retenu devait emprunter la rive gauche de la Nivelle depuis Ciboure où se trouvait l'atelier de maintenance dans le quartier « Marinella ». ; Il devait traverser la Nivelle dans le quartier « Helbarron » de Saint Pée par un pont qui fut construit et appelé « Marticoenia ». Pour la poursuite de la ligne, il a fallu détruire l'ancien fronton de ce quartier. La construction du nouveau rebot ne

se fera qu'en 1925. La voie du tramway poursuivra alors son cheminement en suivant la route pour desservir Ibarron puis le bourg et continuera vers Espelette, Cambo etc....



On ne trouve plus trace du projet de tramway desservant le village de Saint-Pée-sur-Nivelle jusqu'à la délibération du **20 janvier 1900**.

L'enthousiasme a eu le temps de retomber. Les élus s'inquiètent des dangers qu'amènerait ce moyen de déplacement. « Comme le tramway devra emprunter la rue principale, laquelle est constamment occupée par les enfants de la commune »... « Que le marché au bétail s'y tient les vendredis par quinzaine »... « Que le passage du tramway y produirait beaucoup de trouble et y occasionnerait indubitablement des accidents de personnes et de bêtes »... « Que des charrettes chargées de foin, de paille, de bois y circulent fréquemment, ce qui serait impossible dans le cas où le tramway y serait établi »... « Que dans ce dernier cas, le marché ne pourrait pas être tenu sans de graves inconvénients, et quel trouble, quel dommage cela ne causerait-il pas à la population ! »

Le conseil municipal délibère donc, à l'unanimité :

- 1 Il demande que soit élargi à 9 mètres le chemin sur lequel le tramway doit passer ;
- 2 Que ce « véhicule » ne traverse pas le bourg de Saint-Pée où il occasionnerait certainement de graves accidents.
- 3 Que le conseil se réserve, dans le cas où il serait passé outre à ces réclamations de faire valoir les droits de la commune par « toute voie légale que de droit »,

Et les membres présents ont signé :

Barnetche	Etcheberry	Harisgain
Brave Saint Martin	Pegneguy	Haroun
Dokhelar	Doyhenard	Charnav
Dorratchagne	Lahetjuzan (maire)	
Chipy	Larrea	

(255)

rue principale, laquelle est constamment fréquentée par
 les enfants de la commune.
 Que le marché au bétail s'y tient les vendredis
 par quinzaine.
 Que le passage du tramway y produirait beaucoup
 de trouble, et y occasionnerait indubitablement des accidents
 de personnes et de bétail.
 Que des charrettes chargées de foin, de paille, de
 bois y circulent fréquemment, ce qui serait impossible
 dans le cas où le tramway y serait établi.
 Que, dans ce dernier cas, le marché ne peut plus être
 tenu sans de graves inconvénients, et quel trouble, quel
 dommage cela ne causerait-il pas à la population !
 Délibéré à l'unanimité :
 1^{re} Demander que le chemin sur lequel le
 tramway doit passer soit élargi à 9 mètres ;
 2^e Que ce véhicule ne traverse pas le bourg de
 Bèze, où il occasionnerait certainement de graves accidents ;
 II Se réserver, dans le cas où il serait passé outre
 à leur réclamation, de faire valoir les droits de la Commune
 par tous voies légales que de droit.
 Et les membres présents ont signé :
 Barnatche May Sôhe Lahetjuzan
 Dokhela Shorvay
 Dorratougissé Chy Chamay
 Etcherverry Bigneaux Harrisjain
 Doybénin

Délibération du Conseil Municipal

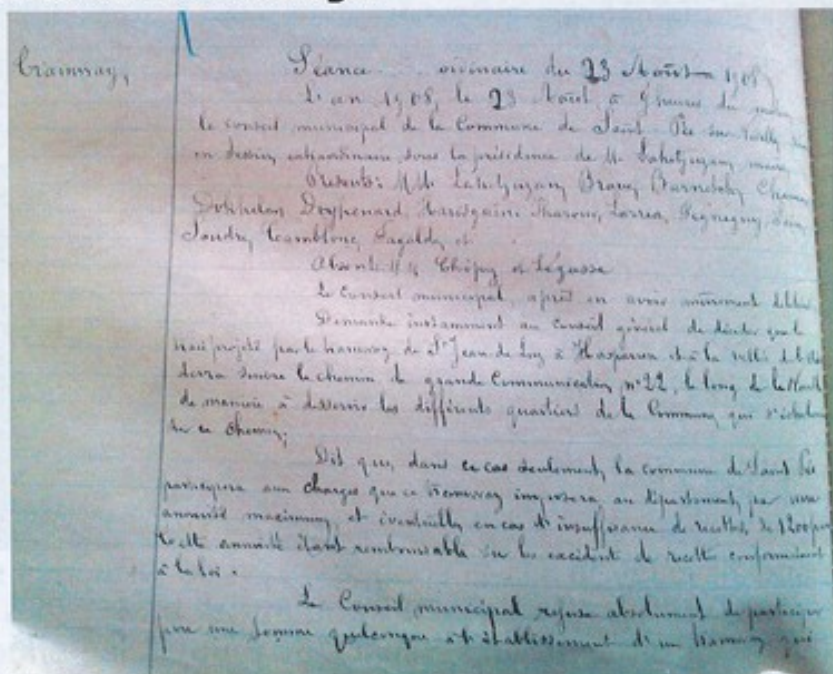
Le **1er avril 1900**, à 08h00 du matin, le maire expose, au
 cours d'une « séance extraordinaire » la proposition d'un
 nouveau tracé qui ferait passer le tramway de Cherchebruit
 à Dantxaria. Il recommande « de ne pas s'opposer à son
 exécution ». De toute évidence, monsieur Lahetjuzan est
 un homme ouvert aux idées modernes, saura t-il
 convaincre ses adjoints et ses administrés ?

Le 9 juin 1907

Voici qu'arrive au courrier une lettre du préfet des Basses-Pyrénées annonçant, en date du 11 mars 1907, l'adoption du projet de construction du tramway. Mais la ligne passera nécessairement à Sare avant de desservir Saint-Pée !

Le 23 août 1908

Le conseil municipal débat avec une grande énergie sur la légitimité d'un tracé devant éviter Sare « car ce tracé, trop long, trop onéreux », pénaliserait les habitants de notre village.



Délibération municipale du 23 août 1908

« Séance du 23 août 1908

Le conseil municipal après en avoir mûrement délibéré demande instamment au conseil général de décider que le tracé projeté pour le tramway de St-Jean-de-Luz à

Hasparren et à la vallée de la Nivelle devra suivre le chemin de grande communication n°22, le long de la Nivelle de manière à desservir les différents quartiers de la commune qui s'échelonnent sur ce chemin.

Dit que dans ce cas seulement, la commune de Saint-Pée participera aux charges que ce tramway imposera au département par une annuité maximum et éventuellement en cas d'insuffisance de recettes, de 1200 francs. Cette annuité étant remboursable vu les excédents de recettes conformément à la loi.

Le conseil municipal refuse absolument de participer pour une somme quelconque à l'établissement d'un tramway qui passerait par le col de St Ignace, **un tel tracé ne pouvant être d'aucun intérêt pour Saint-Pée**, qui est après Hasparren la commune la plus peuplée de la ligne projetée.

Les habitants de St-Pée ont besoin d'un tramway pour se rendre vite et économiquement à St-Jean-de-Luz pour porter les produits de leurs cultures et de leurs bois. Ils y trouveront le chemin de fer d'Espagne à Bayonne, où ils ont nécessairement à faire pour leurs intérêts commerciaux, administratifs et judiciaires. La création du tramway passant par la route n°22, leur permettrait d'envoyer aux marchés de Biarritz et de Bayonne les produits de leurs exploitations rurales.

L'un des projets étudiés donne cette satisfaction à Saint-Pée, mais deux autres s'éloignent de la commune pour passer en pleine montagne, au col de St Ignace à la côte 179.

Ils devront ainsi prendre en charge les frais d'exploitation des dépenses qu'entraînera la montée de dix trains par jour à 179 mètres d'altitude pour en redescendre ensuite, le tout sans utilité, puisque à côté se trouve la route plane de la Nivelle ; **ce serait une monstruosité économique**

dont le département et les communes supporteraient une part des frais.

Ces projets prévoient à 700 mètres du bourg une station qu'ils appellent station de Saint-Pée, mais elle est du côté opposé à St-Jean-de-Luz et la ligne entre ce point et St-Jean-de-Luz aurait 22 kilomètres de distance et que les habitants du bourg auraient à faire environ 23 kilomètres et ceux de l'important quartier d'Ibarron 25 kilomètres alors que le bourg n'est qu'à 13 kilomètres de St-Jean-de-Luz par le chemin de la Nivelle et le quartier d'Ibarron à 11 kilomètres.

Dans ces conditions le tramway n'offre aucun intérêt pour Saint-Pée qui ne peut accepter d'être exclu des services que rend le tramway.

Le tracé par le col de St Ignace absurde et onéreux au point de vue exploitation entraînerait de lourdes charges pour l'état, le département, les communes et les populations desservies.

1° Pour l'état, le département et la commune en ce que le tracé coûteux à établir par la montagne représente 7 kilomètres d'augmentation de longueur de la ligne outre un pont sur la Nivelle, au total, une augmentation inutile de dépenses d'environ 450 000 francs dont l'état, le département et les communes devront assurer la rémunération à 4,25 % environ soit pour eux 19 125 francs de perte par an. En outre, les frais d'exploitation seront lourdement grevés par l'ascension à la côte 179 de 6 trains par jour pour les en faire redescendre.

2° Les populations desservies en deçà et au delà de Sare coûteraient près de 27 000 francs par an à cette solution. En effet la longueur du trajet étant augmentée sans utilité pour ces populations d'une longueur de 7 kilomètres et la recette kilométrique globale des prix de transport de 3800 francs.

Le tramway à la station de Portua à ASCAIN



Gare de Saint Ignace, direction de La Rhune et de Sare

SND OUES

La durée des trajets sera ainsi augmentée de demi-heure soit une heure pour aller retour. L'un des concurrents à même annoncé qu'il placerait une prise d'eau au col de St Ignace ce qui augmenterait la durée du trajet !

A tous égards, ces projets évidemment préparés par des personnes qui ne se soucient pas de l'intérêt des populations, seraient néfastes pour tous les intérêts.

*Ils sont d'autant plus **injustifiables**, qu'il serait très facile de desservir Sare par un embranchement suivant le cours de la Nivelle et remontant par une pente douce jusqu'à la frontière espagnole pour aboutir à Vera. Lorsque la ligne pénétrera en Espagne , les minerais du massif de Lesaca et de Yanci arriveront à Saint-Jean-de-Luz. Il faut dès lors qu'ils le fassent par une voie en pente douce, tandis qu'il serait absurde de faire gravir la côte 179 par de lourds trains de minerais pour les faire redescendre de l'autre côté.*

Le conseil municipal a tenu à exposer la question au conseil général et à l'administration, et il a la confiance que le passage de la ligne par le chemin n°22 le long de la Nivelle sera exigé par l'administration et par le conseil général.

Fait à Saint-Pée-sur-Nivelle, le 23 août 1908 »

Au cours de la réunion du conseil municipal qui se tient le **29 novembre 1908**, la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle prend l'engagement, après en avoir longuement discuté et « reconnaissant l'utilité de la ligne et l'utilité qu'elle peut avoir sur la commune » à condition « qu'elle longe la vallée de la Nivelle de Saint-Pée à Saint-Jean-de-Luz » délibère et prend l'engagement de concourir, à hauteur de **1473 francs**, aux annuités qui « seront à la charge du département des Basses-Pyrénées en vue de la construction du tramway de Peyrehorade à Saint-Jean-de-Luz par la vallée de la Nivelle durant toute **la période de 65 ans** assignée à l'amortissement. Dans le cas où

Après deux ans durant lesquels aucune nouvelle concernant ce projet n'apparaît dans les délibérations du conseil municipal, le **22 juillet 1910**, il est de nouveau fait allusion au « chemin de fer d'intérêt local » Saint-Jean-de-Luz - Cambo » présenté par messieurs Ader, Giros et Loucheur qui sont les « demandeurs en concession ». Deux conditions non négligeables sont exigées par notre commune :

1- Le chemin n° 22 sera élargi à 9 mètres, sinon la ligne devra passer en dehors de cette voie.

2- Une halte sera aménagée au pont de ZALDUBIA sur la Nivelle, car le tramway ne doit pas traverser le bourg.



Durant l'année 1914, va-t-on ou non céder gratuitement des terrains indispensables pour « élargir le chemin à l'endroit où le tramway longera les chemins communaux » ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare qu'en raison de l'épidémie d'oïdium qui ravage les chênes verts de la commune, il sera impossible de faire don de ces terrains. La commune s'en trouverait « appauvrie » !

On cédera donc ces parcelles aux prix fixés par la commune, des prix variables selon la situation des terrains.



Le docteur Alexis Dourisboure membre du conseil municipal avec des amis devant l'hôtel de la Nivelle,

En 1919, c'est aussi le moment d'un grand changement pour la ville de Saint-Pée-sur-Nivelle. Son dévoué maire Pascal Lahetjuzan décède. Il est remplacé par Dominique Dufau, notaire.



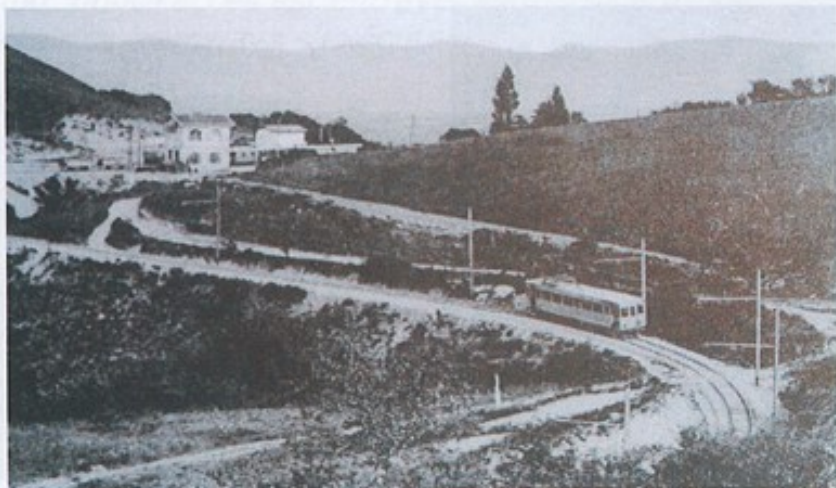
Le maire de Saint-Pée-sur-Nivelle de 1892 à 1919
Pascal Lahetjuzan

Les annuités versées pour la construction du tramway continuent d'être régulièrement provisionnées. Pourtant, jamais ce petit train ne traversera notre beau village. Mais il faut savoir que la voie vers St-Pée a bien été construite jusqu'à St-Pée et représente 14,753 km de voie.

On le verra à ASCAIN,



Et à Sare où il fut exploité dès le 1er juillet 1925. il y avait alors un trafic qui comportait 6 allers et retours par jour et un voyage supplémentaire était rajouté les vendredis jour de marché. Il fallait alors 47 minutes pour relier les villes de Saint-Jean-de-Luz à Sare.



Notre célèbre BECASSINE, en vacances au Pays Basque, l'a cependant sans doute emprunté, car nous savons qu'elle a visité Saint-Jean-de-Luz, ainsi qu' Ascain où elle était venue découvrir cette petite bourgade. Mais elle n'a pas pu visiter notre joli village de Saint-Pée-sur-Nivelle, car malgré tous les efforts de notre commune, le tramway « fantôme » n'a jamais réussi à y accéder.

En 1919, un service régulier d'autobus commença à voir le jour pour relier Cambo les bains à Saint-Jean-de-Luz en desservant Espelette et Saint-Pée. Il se développa rapidement, car les bus permettaient un gain de temps non négligeable et un prix qui n'était pas plus cher.

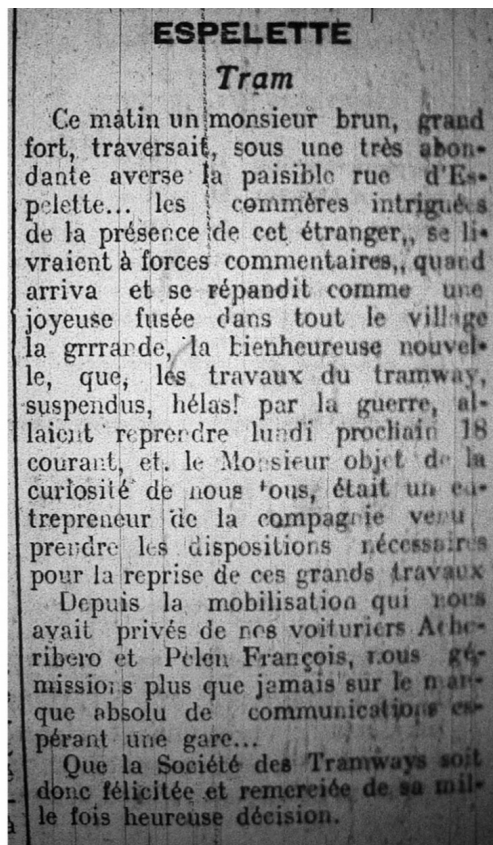


L'autobus en 1919

C'est en 1937 que cessa définitivement l'exploitation de la ligne Saint-Jean-de-Luz - Sare en laissant un déficit de 292 980 Francs.

Fait à Saint-Pée-sur-Nivelle, avril 2014





Courrier de Bayonne et du Pays basque du 14 janvier 1915

Depuis sa création en 2008, Culture et Patrimoine Senpere a publié :

Aux éditions La Cheminante :

- Le guide de 8 itinéraires de promenade
- Saint-Pée-sur-Nivelle Personnages et combats de 1813.
- Gertaera eta erantzule, Senperen, 1813ko gerlan.

Le bulletin Buruxkak :

- La guerre de 14/18
- Le mystérieux tramway de Saint-Pée-sur-Nivelle

D'autres sont en préparation.

CULTURE et PATRIMOINE SENPERE

assocultureetpatrimoine@gmail.com

<http://cultureetpatrimoinesenpere.fr/>